

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 9 MARS 2026
20H30
A LA MAIRIE

(Séance publique)

Présents : Jean-Luc ROUAN, Pierre Marie GIRARD, Didier LEGER, Patrick MORCRETTE, Jean-Marc ANDRIEUX, Jean-Luc PIALAT, Rémi PATTE, Jean-Bernard ROUZOUL, Gérard PAGES, Marie-Thérèse PIANELLI, Véronique PAGES.

Absents : Angéline ROUSSEL

Procurations : Néant

Votants : 11

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 20h35.

Monsieur Didier Leger est nommé secrétaire de séance à l'unanimité.

Monsieur le Maire donne lecture de l'ordre du jour :

ORDRE DU JOUR :

- 1) Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 16 février 2026,
- 2) Approbation compte CFU 2025 de la Commune,
- 3) Approbation compte CFU 2025 du CCAS,
- 4) Affectation des résultats Commune,
- 5) Affectation des résultats CCAS,
- 6) Organisation des élections municipales.

QUESTIONS DIVERSES :

Informations intercommunales,
Informations Communales,
Questions diverses des élus.

Monsieur Andrieux demande que soit retiré le point concernant l'affectation des résultats. Cette demande est refusée.

Le conseil municipal, unanime, adopte l'ordre du jour.

1) Approbation du procès-verbal du Conseil municipal du 16 février 2026 :

Le procès-verbal du Conseil Municipal du 16 février dernier, adressé avec la convocation du présent conseil, est soumis à l'approbation des élus.

Pas de remarques, le procès-verbal est soumis au vote :

POUR : 10

CONTRE : 0

ABST : 1



DL MR

2) Approbation compte CFU 2025 de la Commune :

Monsieur le Maire rappelle les résultats comptables de l'exercice 2025 de la Commune, tel que présentés par l'ordonnateur (c'est-à-dire le maire en exercice), et issus de l'application comptable : En fonctionnement, les dépenses s'élèvent à **737 453,02 €** et les recettes à **1 011 401,50 €** soit un excédent de **273 948,48 €**, auxquels il convient d'ajouter le report des exercices précédents **+ 241 248,86 €**.

Ainsi, le résultat de clôture du budget de fonctionnement au 31 décembre 2025, fait apparaître un excédent de **515 197,34 €**.

En investissement, les dépenses s'élèvent à **408 996,72 €** et les recettes à **720 676,23 €** soit un excédent de **311 662,51 €**, auxquels il convient d'ajouter le report des exercices précédents déficitaire de **-130 620,37 €**.

Ainsi, le résultat de clôture du budget de fonctionnement au 31 décembre 2025, fait apparaître un excédent de **181 062,14 €**.

Ainsi, le résultat cumulé de l'exercice 2025 fait apparaître un résultat excédentaire de **696 259,48 €**. Ces résultats ont été contrôlés et approuvés par les comptables supérieurs, Monsieur Guerreiro inspecteur et Monsieur Crouzil inspecteur divisionnaire hors classe.

Ils ont été analysés en commission des finances le mercredi 4 mars 2026 qui a émis un avis favorable pour l'adoption de ce CFU et des résultats présentés.

Monsieur le Maire met au débat et répond aux questions posées.

Monsieur le Maire quitte la salle pour le vote organisé par Monsieur le Premier Adjoint.

Monsieur le premier adjoint lit le projet de délibération et le soumet au vote.

Le Conseil Municipal vote :

POUR : 10

CONTRE : 0

ABST : 0

3) Approbation compte CFU du CCAS :

Monsieur le Maire rappelle les résultats comptables de l'exercice 2025 de la Commune, tel que présentés par l'ordonnateur (c'est-à-dire le maire en exercice), et issus de l'application comptable : En fonctionnement, les dépenses s'élèvent à **2 449,15 €** et les recettes à **3 500,00 €** soit un excédent de **1 050,85 €**, auxquels il convient d'ajouter le report des exercices précédents **+ 6 559,85 €**.

Ainsi, le résultat cumulé de l'exercice 2025 fait apparaître un résultat excédentaire de **7 610,70 €**.

Il n'y a pas de budget investissement au CCAS.

Ces résultats ont été contrôlés et approuvés par les comptables supérieurs, Monsieur Guerreiro inspecteur et Monsieur Crouzil inspecteur divisionnaire hors classe.

Ils ont été analysés en commission des finances le mercredi 4 mars 2026 qui a émis un avis favorable pour l'adoption de ce CFU et des résultats présentés.

Monsieur le Maire met au débat et répond aux questions posées.

Monsieur le Maire quitte la salle pour le vote organisé par Monsieur le Premier Adjoint.

Monsieur le premier adjoint lit le projet de délibération et le soumet au vote.

Le Conseil Municipal vote :

POUR : 10

CONTRE : 0

ABST : 0

4) Affectation des résultats Commune :

Monsieur le Maire lit les délibérations et présente les propositions de report au CFU de la commune.

Ainsi, il est proposé de reporter l'excédent de fonctionnement 2025, **soit 515 197,34 €** sur le compte R002 fonctionnement 2026.



DR *dkr*

L'excédent d'investissement 2025, soit 181 062,14 € est reporté lui, sur le compte R001 investissement 2026

Le Conseil Municipal débat et vote :

POUR : 10

CONTRE : 0

ABST : 0

5) Affectation des résultats CCAS :

Monsieur le Maire lit les délibérations et présente les propositions de report au CFU du CCAS. Ainsi, il est proposé de reporter l'excédent de fonctionnement 2025, soit 7 610,70 € sur le compte R002 fonctionnement 2026.

Le Conseil Municipal débat et vote :

POUR : 11

CONTRE : 0

ABST : 0

6) Organisation des élections municipales :

Monsieur le Maire rappelle que les élus en place sont chargés sous sa responsabilité de l'organisation et la tenue de élections municipales prévues les 15 et 22 mars 2026.

Pour le premier tour de scrutin le dimanche 15 mars, deux bureaux de votes sont prévus l'un à Saurat à la Maïsou d'Amount (bureau N°1 et bureau centralisateur) et l'autre à Prat communal dans l'ancienne école (bureau N°2).

Il est proposé aux Conseillers Municipaux de valider cette organisation, d'accepter de participer et d'autoriser Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches relatives à cette mise en œuvre.

Le Conseil Municipal débat pas de vote :

QUESTIONS DIVERSES :

Informations intercommunales :

PLUih : Les documents constituant le projet de PLUih de la Communauté des Communes du Pays de Tarascon, dont le règlement écrit et graphique (cartes) ainsi que les OAP sectorielles et thématiques, ont été arrêtés par le Conseil Communautaire le 19 février 2026. Ils seront disponibles sur le site de la Communauté de Communes fin mars.

Informations communales :

PLU Saurat : Avis favorable avec réserves pour la modification simplifiée N°1 portant sur les extensions et annexes en zones A et N. Les documents seront mis à disposition du public du 16 mars au 17 avril prochains.

Intempéries : De nombreux dégâts ont été causés par les derniers épisodes de vent, de pluie importante et de neige. Plusieurs arbres tombés sur les routes et parfois sur les réseaux électrique et téléphonique ainsi que des glissements de terrains ou effondrements sont à déplorer.

Ecole : Le conseil d'école s'est tenu le mardi 17 février à 17h30. RAS.

Elections municipales : Les inscriptions sur listes électorales sont closes depuis le 6 février dernier, la commission de contrôle s'est réunie le 20 février dernier.

Un appel à la participation est lancé par l'Association des Maires et élus de France pour le vote et pour la tenue des bureaux.

Pour rappel : le scrutin est désormais un scrutin de liste, il n'est plus possible de panacher ni de rayer des noms.



[Handwritten signatures]